

Revalorisation des aides sociales au 1^{er} avril : le compte n'y est pas !

Alors que l'inflation frappe durement les plus précaires, l'Uniopss demande au gouvernement de revoir à la hausse le taux d'augmentation de 1,6 % prévu au 1^{er} avril pour un certain nombre de prestations sociales, dont le RSA, la prime d'activité ou encore l'allocation aux adultes handicapés. Plus largement, il convient d'en finir avec les augmentations basées sur l'inflation des 12 derniers mois, pour intervenir de manière anticipée, comme cela fut le cas en juillet 2022.

Chaque année, en avril, les montants d'une grande partie des prestations sociales sont revus pour tenir compte des évolutions de prix enregistrés sur l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation mécanique, définie par le Code de Sécurité sociale. C'est dans ce cadre que le gouvernement a annoncé une revalorisation de 1,6 % des prestations sociales et minima sociaux au 1^{er} avril 2023.

Or, cette évolution est déconnectée de ce que vivent concrètement de nombreuses personnes, confrontées à une inflation qui va perdurer à un niveau élevé tout au long de l'année. Selon le baromètre inflation de mars 2023 réalisé par Circana, l'inflation passe d'ailleurs en mars le cap des 16 % sur les produits de grande consommation, soit une hausse de 1,8 % par rapport à février. Ce même mois de mars 2023, l'Insee pointe une augmentation des prix de l'alimentation qui continue d'accélérer, avec 15,8 % sur un an¹. De son côté, la hausse des prix de l'énergie devrait être moins importante qu'à l'automne, mais demeurer à un niveau élevé.

Dans ce contexte, la hausse croissante des prix des dépenses du quotidien va entraîner un décrochage du pouvoir d'achat des ménages durant les prochains mois, en particulier de celles et de ceux qui perçoivent les prestations et minima sociaux.

Pour répondre à cette situation, l'Uniopss porte trois propositions :

- **Modifier dans le Pacte des solidarités l'indice annuel** des revalorisations au 1^{er} avril pour mieux tenir compte des dépenses essentielles des ménages, notamment des plus pauvres (alimentation et énergie en particulier) ;
- **Opter pour un indice prospectif** (et non plus descriptif de l'année passée) : il s'agit de tenir compte de la hausse prévisible des prix sur un an, par exemple à partir des

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7233968>

hypothèses de la Banque de France², corrigée le cas échéant l'année suivante, et non plus de l'augmentation des 12 derniers mois, afin que les ménages ne subissent pas pendant un an, des hausses de leurs dépenses contraintes rattrapées a posteriori ;

- **Faire en avril ce qui a été fait en juillet : voter en urgence une loi qui rehausse ce taux**, même de manière anticipée. En juillet, une loi a été rapidement votée par le Parlement pour anticiper les revalorisations des prestations sociales qui auraient dû seulement intervenir ce 1^{er} avril. Il faut faire de même aujourd'hui : une majorité de projet telle que souhaitée par la Première ministre devrait facilement être obtenue sur cette question.

L'Uniopss appelle donc à une réaction rapide et efficace pour éviter que de nombreuses personnes se trouvent dans l'impasse, voire plongent dans une précarité durable.

² « L'inflation devrait rester trop forte pendant une trop longue période » : <https://publications.banque-france.fr/bulletin-economique-de-la-bce-ndeg22023>